



# NAVIGUEZ SANS VOUS METTRE EN DANGER



La consommation d'alcool et de stupéfiants entraîne :

## Diminution des facultés motrices et de la coordination des mouvements

augmentant ainsi les risques de noyade en cas de chute à la mer.

## Augmentation du temps de réaction

entraînant une diminution des réflexes et de la vigilance, rendant plus difficile l'évitement de collisions et d'obstacles.

## Réduction de la vision périphérique

affectant la capacité à identifier les signaux vitaux de navigation et de sécurité.

## Surestimation de ses propres capacités

conduisant à une mise en danger sans analyse des conséquences

## Dysfonctionnements de l'oreille interne

En cas de chute à la mer, il y a un risque de ne plus pouvoir distinguer le haut du bas, empêchant ainsi de retrouver la surface.

## Ralentissement des réflexes de déglutition et de respiration.

Les conséquences de la navigation en état d'ébriété ou sous emprise de drogues :

Un taux d'alcoolémie supérieur 0,8 g/l de sang ou un contrôle positif à la consommation de stupéfiants conduit à la **suspension du permis bateau** jusqu'à 5 ans, à des amendes et à des peines d'emprisonnement.

La plupart des **garanties d'assurances** sont **exclues** si le préjudice à lieu alors que vous vous trouvez en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogues.

En cas d'**accident** ou de **litige** avec un tiers, se trouver en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogues constitue un **facteur aggravant**.

